

# Petites entreprises oui, mais pas de petits droits !

Du **22 mars au 6 avril 2021**, se sont près de 5 millions de salarié.e.s d'entreprises de moins de 11 salarié.e.s qui sont appelé.e.s à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera localement au sein des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (*CPR*) ou des Conseils des prud'hommes, ou nationalement au sein des branches professionnelles ou au niveau interprofessionnel.

**La Fédération CGT des sociétés d'études appelle**, l'ensemble des salarié.e.s des secteurs qu'elle recouvre, **à voter**, pour celles et ceux qui travaillent en TPE, **ou faire voter** celles et ceux qu'ils/elles connaissent, dans leur famille, leurs amis ou relations de travail exerçant dans ce type d'entreprise, **pour la liste CGT !**

Ce scrutin peut paraître, aujourd'hui, très éloigné de vos réalités et de vos préoccupations. Pourtant, celui-ci dépendra de la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives.

En décidant de voter, ou faire voter, pour la CGT, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde plus juste, solidaire et respectueux de la planète.



**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**